

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

**Arrêté du 21 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 17 novembre 2015  
portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : AFSH1530964A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;  
Vu le décret n° 2012-994 du 23 août 2012 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;  
Vu l'arrêté du 17 novembre 2015 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 17 novembre 2015 susvisé est modifié comme suit :

Au II, M. Stéphane MICHEL, Union nationale des syndicats de masseurs-kinésithérapeutes libéraux (2<sup>e</sup> suppléant), est nommé en remplacement de M. Marik FETOUH, Union nationale des syndicats de masseurs-kinésithérapeutes libéraux (2<sup>e</sup> suppléant).

#### Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 21 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du bureau  
de l'exercice, de la déontologie  
et du développement professionnel continu (RH2),*  
G. BOUDET